



FranceAgriMer

>ÉDITION octobre 2010

Observatoire des exploitations viticoles

Résultats récolte 2008



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer

Réalisation de l'étude

• Depuis sa mise en place durant l'année 2007, l'observatoire des exploitations viticoles est suivi tous les ans à partir d'une étude réalisée par le Conseil national des centres d'économie rurale (CNCER) pour le compte de FranceAgriMer.

L'étude s'appuie sur quatre types de données :

- > des données comptables qui permettent de suivre les charges, le produit brut et le revenu des exploitations ;
- > des données extra comptables qui expliquent les différences et les variations de la structure des coûts ;
- > des données financières qui permettent de situer les exploitations vis-à-vis du risque financier et d'éclairer leurs choix stratégiques ;
- > des données issues d'un questionnaire des exploitants, axées sur le jugement qu'ils portent sur leur situation et sur leurs intentions concernant l'évolution de leurs surfaces et des leurs équipements.

Les comportements financiers sont analysés selon les critères suivants :

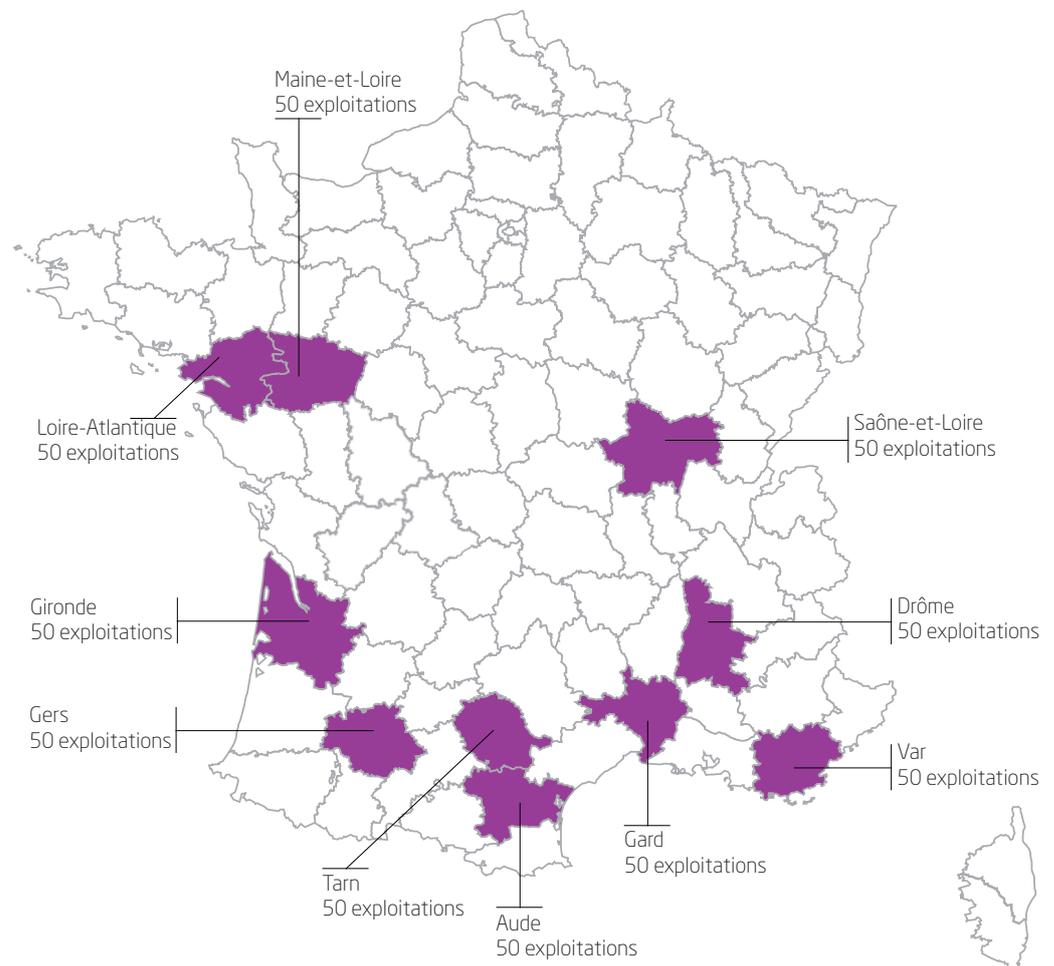
Ralentissement : peu de ressources dégagées, l'exploitation amorce un déclin si cette situation perdure.

Croisière : fonctionnement équilibré, sans modification notable. Peu d'investissement et désendettement engagé.

Renforcement : situation financière qui s'améliore, souvent en prévision d'investissement à venir.

Croissance : exploitations en phase d'investissement.

L'observation d'un échantillon d'exploitations diverses à dominante viticole permet d'élaborer des indicateurs sur leur santé économique. Cependant, les résultats de l'observatoire n'ont pas vocation à être extrapolés à l'ensemble de la production viticole française. L'échantillon ne comprend, en effet, que 500 exploitations viticoles réparties entre 10 départements (50 exploitations par département). Il représente les principales régions de production de vins tranquilles françaises ayant un Centre d'économie rurale de taille suffisante.





Les chiffres-clés la production

- Surfaces

813 000 ha en 2008 (vignes en production).

source : DGDDI

- Valeur de la production viticole

9,4 milliards d'euros soit 15,3 % de la valeur de la production de l'agriculture en 2008.

source : Insee (Comptes prévisionnels de l'agriculture 2009)

- Nombre d'exploitations

77 658 exploitations sont spécialisées en viticulture en 2005.

source : SSP

- Récolte

43 millions d'hl (vins, jus et moûts) en 2008,

47 millions d'hl (vins, jus et moûts) en 2007.

source : DGDDI

Les différents types d'exploitations viticoles de l'échantillon

• Les exploitations de l'échantillon sont classées par mode de fonctionnement (produits et charges par ha) en sept groupes relativement homogènes sur l'ensemble des régions de production et représentatifs des différents métiers de la viticulture. La segmentation des groupes s'appuie d'abord sur une première différenciation selon le mode de vinification dominant : apport en cave coopérative ou bien cave particulière. Une deuxième différenciation au niveau de vignerons indépendants s'appuie sur un niveau de conditionnement significatif, évalué en 2008 à 13% des volumes produits. Enfin, la segmentation finale est axée sur le produit viticole par hectare en production, avec plus ou moins 3 810 €/ha en 2008 pour les apporteurs en coopérative, plus ou moins 5 000 €/ha pour les caves particulières ayant une production de vrac dominante, de plus ou moins de 9 700 €/ha et de 16 500 €/ha pour ceux qui conditionnent.

On obtient ainsi sept groupes de métiers de viticulture : deux groupes en cave coopérative (COOP1 et COOP2), deux groupes en cave particulière avec une activité en vrac dominant (VRAC1 et VRAC2) et trois groupes en cave particulière avec un

Les types définis			
COOP 1	Apporteurs en cave coopérative		VIN/HA < 3 810 €
COOP 2	Apporteurs en cave coopérative		VIN/HA > 3 810 €
VRAC 1	Caves particulières	cond < 13 % des volumes	VIN/HA < 5 000 €
VRAC 2	Caves particulières	cond < 13 % des volumes	VIN/HA > 5 000 €
COND 1	Caves particulières	cond > 13 % des volumes	VIN/HA < 9 700 €
COND 2	Caves particulières	cond > 13 % des volumes	VIN/HA < 16 500 €
COND 3	Caves particulières	cond > 13 % des volumes	VIN/HA > 16 500 €



conditionnement significatif (COND1, COND2, COND3).

Principaux résultats

Équilibre économique des exploitations

• De façon récurrente, l'analyse des données comptables des exploitations de l'observatoire viticole permet de constater que seuls deux groupes procurent un équilibre économique satisfaisant : les apporteurs en cave coopérative rémunérés à plus de 3 810 € par ha (souvent en lien à des appellations à haute valeur ajoutée et/ou des efforts commerciaux de longue date) et les caves particulières conditionnant la majorité de leur production.

Synthèse des résultats économiques récolte 2008
par groupe (en euros)



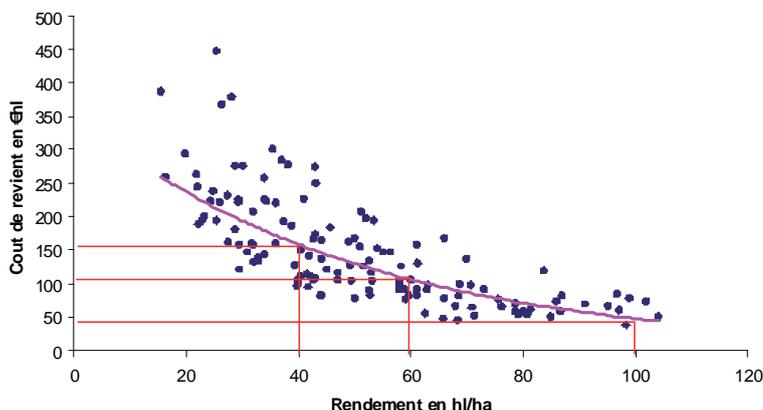
FranceAgriMer / CER France

Dans la plupart des régions de production, les déficits proviennent du fait que les prix de vente au stade vrac ne couvrent pas les coûts de production. Cette situation trouve son illustration dans le graphique portant sur les prix de revient (ci-contre), sur lequel chaque point représente une cave particulière orientée presque exclusivement en vrac. Il permet de visualiser la liaison existant entre le rendement à l'hectare et le prix de revient d'un hectolitre de vin. Ainsi, d'après les données de l'observatoire, le CER a pu constater que compte tenu des prix de vente de la campagne 2008/09, il fallait un rendement de 100 hl/ha pour couvrir des coûts de production de 50 €/hl, ce qui n'a pas toujours été le cas en raison d'une faible récolte 2008.



Prix de revient de l'hectolitre de vin en fonction du rendement

Vignerons en cave particulière vendant essentiellement du vin au stade « vrac »



Les données de l'observatoire font aussi apparaître que les situations financières des exploitations déficitaires (COOP1, VRAC1) sont essentiellement contenues grâce à l'absence de prélèvements des exploitants qui diminuent leur rémunération ou n'investissent plus dans leur exploitation. Dans ces conditions, on peut donc se demander jusqu'à quand les exploitations de ces groupes pourront résister face à la crise viticole. Remarque : par construction méthodologique, les exploitations qui « lâchent prise » disparaissent de l'observatoire. Elles sont remplacées l'année suivante par des exploitations en activité représentatives du même type que celles qui ont disparu.

FranceAgriMer / CER France

Comportements financiers

Cette évolution des résultats économiques des exploitations n'est pas sans conséquence sur leurs comportements financiers. Ainsi, l'analyse des résultats de l'observatoire 2008 pour les viticulteurs en cave coopérative permet de constater une baisse du nombre d'exploitations en situation de renforcement financier – exploitations prévoyant d'investir – (33 % des exploitations en 2008 contre 42 % en 2007) et une augmentation du nombre de caves qui n'ont pas investi et ne se sont pas désendettées (23 % des exploitations en 2008 contre 22 % en 2007).

Vrac : comportements financiers

Ralentissement : peu de ressources dégagées, l'exploitation amorce un déclin si cette situation perdure.
 Croisière : fonctionnement équilibré, sans modification notable. Peu d'investissement et désendettement engagé.
 Renforcement : situation financière qui s'améliore, souvent en prévision d'investissement à venir.
 Croissance : exploitations en phase d'investissement.

Comportement financiers		Total vrac	Vrac 1	Vrac 2
Ralentissement	2007	24 %	34 %	15 %
	2008	22 %	36 %	9 %
Croisière	2007	22 %	22 %	21 %
	2008	23 %	26 %	20 %
Renforcement	2007	42 %	34 %	49 %
	2008	33 %	23 %	43 %
Croissance	2007	12 %	10 %	15 %
	2008	22 %	15 %	28 %

FranceAgriMer / CER France

De manière générale, les comportements financiers des caves particulières ayant une activité vrac dominante permettent d'observer un léger accroissement du nombre d'exploitations en phase d'investissement (22 % des exploitations de ce type sont en phase de croissance en 2008, contre 12 % en 2007). À l'intérieur de ce groupe, il convient toutefois de remarquer l'augmentation du nombre de caves du type VRAC1 (62 % en 2008, contre 56 % en 2007) – souvent représentatives de situations de caves du sud de la France – qui ont dégagé peu de ressources ou ont peu investi. Par rapport à 2007, un certain nombre de caves du type VRAC2

(43 % en 2008, contre 49 % en 2007) ont par contre amélioré leur situation passant d'une phase de simple renforcement financier à une phase d'investissement (28 % des exploitations de ce type, contre 15 % en 2007).

Les comportements financiers des vigneron conditionnant de manière significative restent dans l'ensemble identiques à ceux que l'on avait observés à partir des résultats de la récolte 2007 avec une part dominante de caves en situation d'investissement ou de prévoir des investissements, notamment en COND2 (83 % des exploitations en 2008, contre 80 % en 2007), pour essayer d'augmenter leurs ventes conditionnées.

Intentions

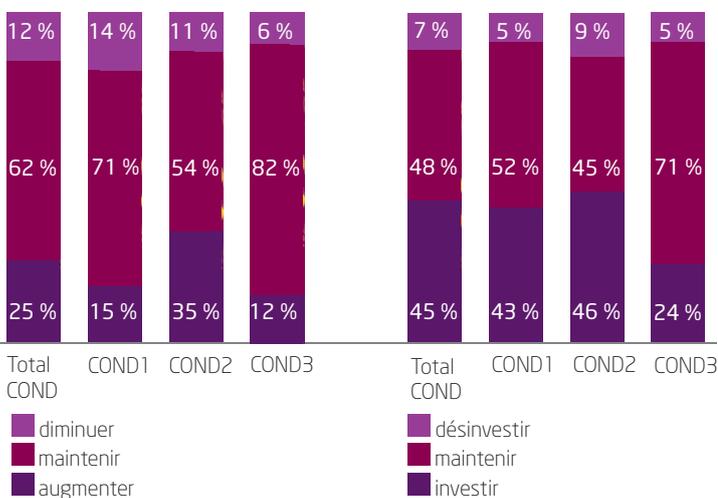
Les intentions des exploitations des différents groupes sont relativement cohérentes avec leurs résultats et leurs possibilités financières.

Comme on l'avait déjà observé à partir des résultats des années précédentes, les caves particulières conditionnant une part significative de leur production sont les exploitations qui ont les intentions les plus positives concernant le développement de leurs surfaces en vigne (25 % des exploitations ont l'intention d'augmenter leurs superficies) et de leurs investissements en équipements (45 % des exploitations ont l'intention de développer leurs équipements).

COND : les intentions

Intentions en ce qui concerne les surfaces en vigne

Intentions en ce qui concerne les équipements



FranceAgriMer / CER France

Compte tenu de leur situation difficile, les vigneron en cave particulière ayant une activité vrac dominante constituent le groupe dans lequel on trouve le plus d'exploitants enclin à arracher leur vigne (22 % des exploitations) et à réduire leurs équipements (14 % des exploitations). Dans l'ensemble, les apporteurs en cave coopérative continuent pour leur part de résister avec l'intention de maintenir leurs surfaces (74 % des exploitations) et leurs équipements (79 % des exploitations), sans toutefois trop savoir comment ils vont s'en sortir.



Leviers d'action

- Quels sont les leviers d'action qui sont mis en place si les cours du vrac ne se redressent pas ?

Baisser les coûts

Face à des cours vrac insuffisamment élevés, l'observatoire fait apparaître qu'un premier levier d'action des exploitations réside dans la diminution des coûts. C'est en général ce qu'ont cherché à faire toutes les exploitations en difficulté, en réduisant les postes de dépenses qui pouvaient l'être. Dans ce domaine, une autre possibilité consiste aussi, quand c'est possible, à accroître les rendements et à travailler différemment les vignes destinées à des produits vrac d'entrée de gamme et celles destinées aux cuvées plus qualitatives.

Accroître la part de la production conditionnée

Comme le montre la synthèse des résultats économiques des exploitations des groupes COND2 et COND3, le deuxième levier d'action consiste à augmenter la valeur ajoutée des produits de l'exploitation en accroissant la part des ventes conditionnées, qui sont mieux valorisées.

D'après les observations de CER France, on constate toutefois que cette solution n'est pas facile à mettre en œuvre dans la mesure où elle nécessite un développement de nouveaux marchés, ce qui implique un véritable changement de métier et des moyens financiers importants. Pour les exploitations qui se sont lancées dans cette voie, on observe ainsi un triplement des charges à l'hectare (les coûts commerciaux et de conditionnement représentant chacun autant que le coût du vin), l'exploitant devant surcroît assurer l'avance de trésorerie.

En relation avec ce point, les résultats de l'observatoire des exploitations 2008 montrent le rôle déterminant de la notion de capitaux propres de l'exploitation dans les possibilités d'investissement et donc d'amélioration de la rentabilité. Pour les exploitations conditionnant une part significative de leur production, on constate que ces capitaux propres sont trois fois supérieurs à ceux des caves particulières en vrac dominant, ce qui rend cette solution difficile pour les exploitants de ce groupe dont les ressources sont réduites.

Conclusion

- Compte tenu des rendements réduits de la récolte 2008, du degré d'exposition à la conjoncture des marchés et des difficultés structurelles de certains modes d'exploitation, la situation des vignerons français présentée par le CER France apparaît toujours fragile, en particulier pour ceux qui sont classés dans le type 1 de chacun des groupes d'exploitations viticoles. Certains modes d'exploitation comme les apporteurs en cave coopérative travaillant sur des appellations relativement haut de gamme et les exploitations conditionnant de manière significative sont dans une logique de développement relativement équilibré. Ces solutions demandent toutefois des moyens dont ne disposent pas forcément tous les vignerons.

FranceAgriMer

Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer
12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30
© FranceAgriMer 2010 / www.franceagrimer.fr

